

VB SOL

Peinture mono-composant



DEFINITION / DESTINATION

Peinture mono-composant à base de résine Pliotec® pour la protection et la décoration des sols : revêtement de sols sportifs, garages, locaux techniques, aires de stationnement. Intérieur / Extérieur.
 Les supports adéquats sont le béton, l'asphalte, le bois et le fer.

PROPRIETES :

- Mono-composant prêt à l'emploi.
- Facile d'emploi, dilution et rinçage des outils à l'eau.
- Pas de détrempe des bitumes et anciennes peintures.
- Séchage rapide (redoublable dans la journée).
- Anti poussière, facile d'entretien, évite l'usure des chapes

CARACTERISTIQUES

Conforme à la directive COV 2004/42/CE : Valeur limite UE pour ce produit (cat A/i) : 140 g/l.
 Ce produit contient moins de 80 g/l de COV..

FAMILLE	AFNOR NF T 36-005 - Famille I classe 7b2
COMPOSANTS LIANT	Résine Pliotec®
DENSITE à 20°	1,23 kg/dm ³
VISCOSITE à 20°C	110 ku
EXTRAIT SEC EN POIDS	47 %
EXTRAIT SEC VOLUMIQUE	38 %
DILUTION	Brosse et rouleau : diluer de 0 à 5 %. Pistolet : diluer à 10 %. Airless : diluer de 5 à 6 %
SECHAGE (+ 20°C et 65 % d'humidité relative)	Hors poussières : 30 mn Sec : 1 heure Recouvrable : 4 heures Attendre 48 heures pour un trafic léger.
ASPECT	Satiné — Brillant spéculaire de 35 à 45 sous 60°
RENDEMENT MOYEN	5 à 8 m ² /l sur support régulier moyennement absorbant
COULEUR	Blanc Bases DEEP / TR
CONDITIONNEMENT	1 L – 2,5 L – 10 L

MISE EN OEUVRE

Elle devra être conforme au DTU 59.3 en vigueur.

PREPARATION DES SUPPORTS

Bien mélanger le produit avant son application.

La porosité du support devra être conforme au DTU, sous peine de mauvaise adhérence.

Sur béton sec : éliminer la laitance par sablage humide ou nettoyage chimique suivi d'un rinçage abondant.

☞ Sur anciennes peintures : gratter, poncer et dégraisser. S'assurer de la bonne adhérence de l'ancien revêtement avec le support.

☞ Sur bois et parquet : poncer et dégraisser le support au moyen de solvants cétoniques.

☞ Sur fer, brosser et gratter soigneusement pour éliminer la rouille et la calamine non adhérentes. Appliquer une couche d'antirouille.

☞ La pente du support devra être supérieure à 1 % pour éviter les eaux stagnantes qui nuiraient à l'adhérence du revêtement.

CONDITIONS CLIMATIQUES

En travaux d'intérieur, la température ne devra pas être inférieure à +5°C et supérieure à 30°C. Ne pas appliquer par grand vent, par humidité relative ambiante supérieure à 80 %, en plein soleil et par temps de pluie.

NOMBRE DE COUCHES

2 couches, 1^{ère} couche diluée de 3 à 5 %.

MATERIEL D'APPLICATION

Brosse, Rouleau, Pistolet, Airless

NETTOYAGE

Eau

PRECAUTIONS

Contient du MELANGE DE: 5-CHLORO-2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE [NO.CE 247-500-7]; 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE [NO. CE 220-239-6] (3:1). Contient du 1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE [NO CE 220-120-9].

Peut produire une réaction allergique. Lire l'étiquette avant utilisation. Tenir hors de portée des enfants.

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Porter des gants et des lunettes de protection.

Utiliser dans un endroit bien ventilé. Lorsque la ventilation du local est insuffisante ou en cas d'utilisation de dispositifs de pulvérisation, porter un équipement de protection respiratoire.

En cas d'ingestion : rincer la bouche, ne pas faire vomir, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

En cas de contact avec la peau : laver abondamment à l'eau et au savon.

Pour de plus amples renseignements, se référer à notre fiche de données de sécurité.

CONSERVATION

24 mois en emballage fermé d'origine. Après ouverture, stocker en position verticale à l'abri du gel, de la chaleur et de l'humidité, dans l'emballage d'origine soigneusement refermé.

ENVIRONNEMENT



En vue d'une élimination sans danger pour l'environnement, ne jeter pas vos résidus avec les ordures ménagères ni dans l'évier ou dans l'égout.

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Elimination des déchets de peintures selon la réglementation en vigueur (CED : 080112).

déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.

DECHETS

Empêcher toute infiltration de ce produit dans le sol et l'écoulement dans l'eau et les égouts.

Traitement des déchets conformément aux directives officielles en vigueur.

Ne recycler que les conditionnements complètement vides.

Remettre les restes de peinture liquide au centre de collecte pour les déchets spéciaux..